Confédération paysanne Occitanie

Syndicats pour une agriculture paysanne et la défense de ses travailleurs

REVENDICATIONS DE LA CONFEDERATION PAYSANNE
dans le cadre des élections législatives 2022

Dans un contexte d'élections législatives, la Confédération paysanne continue à porter ses combats pour les droits paysans, la préservation des communs et la démocratie alimentaire. Ces luttes sont les conditions préalables à la mise en œuvre d'une réelle souveraineté alimentaire.
Depuis la crise du Covid, ce concept est repris dans toutes les bouches et largement dévoyé pour préserver les intérêts privés de l'agro-business. Tout le monde en parle, mais sans qu'aucune des décisions politiques mises en œuvre n'ait contribué à la réorientation et à la relocalisation du système agricole et alimentaire.

Pour bâtir la souveraineté alimentaire, les politiques publiques doivent protéger économiquement les paysan.es, répartir équitablement les moyens de production – eau, terres, semences – installer en nombre et socialiser pour garantir l'accès de toutes et tous à une alimentation de qualité choisie. La souveraineté alimentaire, ce n'est pas une histoire de balance commerciale. C'est un projet de société avec des paysannes et paysans nombreux, rémunérés pour leur production alimentaire : mieux produire, pour mieux nourrir et mieux vivre dans des campagnes vivantes.

Protéger, répartir, installer et socialiser, ces trois enjeux doivent guider vos décisions politiques à venir dans une perspective démocratique de souveraineté alimentaire, d'acquisition de nouveaux droits paysans et d'intérêt général.

Nos lignes directrices

- **Pour des paysannes et paysans nombreux**, empêchons la concentration des exploitations et l'hémorragie des emplois en agriculture
- **Pour un modèle reposant sur la souveraineté alimentaire**, encourageons la diversification des fermes et la relocalisation de leur valeur ajoutée
- **Pour une véritable transition agroécologique**, soutenons l'agriculture biologique et les mesures environnementales permettant de vivre en harmonie avec le vivant et de permettre aux générations futures de vivre dans un environnement sain

Pour des paysannes et paysans nombreux

L'agriculture paysanne propose des solutions afin que des paysans nombreux puissent vivre de leur travail et en retrouvent le sens : produire pour nourrir et non produire pour produire.

Droit au revenu

Le métier de paysan·ne doit être reconnu d'utilité publique. Mais il ne suffit pas de le dire. Y parvenir passe en premier lieu par une rémunération digne et équitable et une protection de la valeur du travail paysan : protection face au commerce international libéralisé sans foi ni loi ; protection face aux multinationales de l'agrobusiness ; protection face aux prédateurs de la valeur dans les filières agricoles. L'échec des lois Egalim 1 et 2 impose de changer radicalement de logique.

Deux propositions phares pour construire ce droit au revenu :

- **Interdire l'achat de produits agricoles en dessous de leur coût de revient,** via un arbitrage public des relations commerciales.
- **La régulation et la maîtrise des volumes et des marchés :** arrêt des accords de libre-échange, outils européens de gestion des volumes et de prévention des crises agricoles, prix minimum d'entrée pour les fruits et légumes, etc.

Priorité à l'installation et à la transmission des fermes

Nous souhaitons favoriser des installations nombreuses sur des fermes à taille humaine, et favoriser la transition de l'agriculture vers l'agriculture biologique et la relocalisation. Pour cela, la Politique Agricole Commune (PAC) et sa déclinaison au niveau régional sont des leviers majeurs de réorientation de notre modèle agricole.

Les négociations régionales sont encore en cours et peuvent être infléchies pour favoriser :

- L'**accompagnement de tous les profils de personnes** souhaitant s'installer en agriculture, y compris les personnes de plus de 40 ans et celles non soutenues par les dispositifs DJA.
- Le **soutien accru à la transmission des fermes**, véritable problématique pour le renouvellement des générations. Il est indispensable de favoriser les rencontres entre cédant·es et futur·es installé·es.
- L'**installation collective et sous d'autres formes statutaires** permettant à des fermes à fort capitaux durant une carrière d'être reprises et diversifiées.
- La **sensibilisation des collectivités et élu·es** aux problématiques agricoles, en les incitant à se saisir des leviers à leur disposition : mise à disposition de terres, politiques attractives pour revitaliser le tissu de leur commune…

Droit à la terre

La terre est un commun et l'un des principaux outils de travail des paysannes et paysans. Sa préservation et sa répartition sont des enjeux de société majeurs. Nous faisons face à deux menaces d'ampleur sur le foncier agricole : l'artificialisation des terres agricoles, sous la pression de l'urbanisation et des projets d'infrastructure ; l'accaparement favorisé par l'agrandissement et la financiarisation des structures ainsi que la spéculation sur le foncier agricole. La course énergétique (méthanisation, photovoltaïque) accentue grandement cette menace, notamment sur la vocation alimentaire des terres agricoles.

Deux propositions phares :

- **Une protection absolue de la terre** : zéro hectare de consommation foncière agricole.
- **Une loi foncière** pour lutter contre l'accaparement des terres agricoles, assurer leur répartition et en garantir l'accès aux paysannes et paysans en devenir.

En Occitanie, le prix du foncier est devenu particulièrement exorbitant, empêchant ainsi des personnes ayant peu de revenus de s'installer, d'où la nécessité d'une véritable loi foncière. Le projet de **Foncière Régionale** nous semble un modèle intéressant en cela qu'elle prévoit de faciliter l'accès à la terre des porteurs et porteuses de projet qui ne sont pas soutenu·es par les banques. Nous estimons qu'une généralisation sur le territoire national de cette Foncière serait largement profitable.

Droit à l'eau

Il ne peut y avoir de vie ni d'agriculture sans eau. Assurer la préservation de ce commun qu'est l'eau est donc un enjeu central pour nos sociétés. Essentielle, sa répartition équitable n'en est que plus cruciale pour permettre le développement d'un modèle agricole et alimentaire relocalisé, durable et économe en ressources. Un modèle qui préserve la qualité de l'eau, qui pense de manière sobre et économise cette ressource. La réponse politique du Varenne agricole de l'eau et de l'adaptation au changement climatique va à l'encontre de cet objectif puisqu'il donne des moyens colossaux, notamment financiers, pour préserver l'agro-industrie, en particulier par le développement de méga-bassines et l'accélération d'un modèle toujours plus tourné vers la robotique, le numérique et la génétique.

En Occitanie, la question de l'eau est particulièrement préoccupante au vu du manque de précipitations chronique dans certains départements. A ce titre, nous réaffirmons ici la nécessité de prioriser les filières alimentaires et d'adapter les cultures au contexte climatique de demain.

Droit aux semences

Les semences sont à la base de la production agricole. Par leur privatisation et l'accaparement des ressources génétiques, c'est l'avenir même de notre alimentation qui est en danger. Le brevetage du vivant est une menace pour l'autonomie paysanne, pour la biodiversité et pour l'humanité. Malgré leur discours faussement humanistes et écologiques, les multinationales semencières standardisent le vivant et augmentent la dépendance des paysannes et paysans à leurs produits techniques et chimiques : engrais, pesticides, robotique, numérique... Leurs fausses promesses sont un leurre ne visant qu'à accroître leurs profits aux dépens de l'intérêt général et à s'assurer un contrôle hégémonique sur notre alimentation.

Deux propositions phares :

- **S'opposer à toutes les tentatives de déréglementation de tous les OGM** pour défendre l'autonomie paysanne, préserver la biodiversité et appliquer le principe de précaution.
- **Protéger le droit paysan à ressemer, utiliser et sélectionner des semences paysannes.**

Pour la souveraineté alimentaire

La véritable définition de la souveraineté alimentaire suppose de fait une rupture par rapport à l'organisation économique actuelle des marchés agricoles. Un ensemble d'éléments de protection économique sont, à cet égard, nécessaires pour permettre un réel droit au revenu paysan, moyen indispensable pour créer les conditions d'accès au métier et envisager les transitions écologiques à mener. Le droit au travail par la répartition et l'accès aux moyens de production est souvent occulté, mais il est pourtant essentiel pour se donner l'ambition d'installer plus de paysannes et de paysans : LE préalable de la souveraineté alimentaire. Les politiques publiques doivent être centrées sur l'objectif de création d'emploi paysan, à commencer par la Politique Agricole Commune. La PAC doit passer d'un soutien à la surface, c'est-à-dire à l'agrandissement, à un soutien à l'actif, et donc à l'emploi et à l'installation. Il est également nécessaire de revitaliser l'ensemble des infrastructures permettant de structure et relocaliser la production. Au niveau régional, il nous semble indispensable d'avoir une vision agricole globale, et de développer la diversification des productions, tant au niveau des territoires qu'au niveau des fermes.

Structuration des filières et relocalisation de la valeur ajoutée

- Introduction de **produits locaux dans la restauration collective**
- **Aide aux magasins de producteurs et aux organisations collectives** (mise à disposition de locaux, mise aux normes, création…)
- **Aide aux ateliers de transformation fermière**

- **Abattoirs de proximité et mobiles et ateliers collectifs de découpe** : en Occitanie, plusieurs groupes d'éleveurs et éleveuses se constituent pour se réapproprier l'abattage, qu'il se fasse directement à la ferme grâce à des caissons mobiles, ou qu'il se rapproche des fermes grâce à des placettes. Cette réflexion est essentielle pour prendre en compte le bien-être animal, mais aussi l'amélioration des conditions de travail des éleveurs et éleveuses, et des personnels d'abattoirs.
- **Plateforme de mise en lien entre restaurateurs et producteurs locaux** sur des produits de qualité favorisant la saisonnalité et le lien au territoire.
- **Soutien aux marchés de producteurs**

Gestion des risques

Les risques pesant sur l'agriculture sont multiples et protéiformes : risques climatiques ou sanitaires, ils impactent durement les fermes et nécessitent une vraie politique de gestion des risques, protégeant les paysan·nes en faveur de l'ensemble de la société qui bénéficie de leur activité d'intérêt général.

Concernant les **risques climatiques**, le système actuel et tel qu'il est prévu dans la loi sur l'assurance récolte censée entrer en vigueur en 2023 doit être revu en profondeur. Plutôt qu'une couverture par les assurances privées, qui ont un objectif de rentabilité et excluraient de fait plusieurs productions, nous proposons un système unique mutualisé et solidaire pour faire face aux aléas climatiques.

En pleine crise de la **grippe aviaire**, il nous semble également indispensable de changer de perspective sur la politique sanitaire menée. Nous proposons un moratoire dans la construction des nouveaux bâtiments d'élevage, et en particulier en zone dense, assorti d'un plan de désintensification d'urgence de l'élevage avicole. De même, nous estimons qu'un plafond du nombre d'animaux par bâtiment permettrait de limiter largement la diffusion d'épizooties, et nous affirmons que la claustration systématique doit être abandonnée : des mesures de biosécurité spécifiques à l'élevage plein-air doivent être proposées, et un soutien apporté aux élevages avicoles pour modifier leurs pratiques d'élevage.

Pour la transition agroécologique

Le contexte de dérèglement climatique est largement préoccupant, et la Confédération paysanne n'a eu de cesse d'alerter sur le sujet depuis de nombreuses années. Il semble particulièrement urgent de mettre en place des mesures d'accompagnement à la transition agroécologique, de soutien à l'agriculture biologique, de développement des énergies renouvelables et d'un enseignement agricole prenant en compte ces enjeux.

Aides aux investissements dans les bâtiments et le machinisme

Les modalités doivent permettre de répondre aux objectifs d'accompagnement de la transition agroécologique et de souveraineté alimentaire territoriale.

- **Soutien aux micro-investissements** par des dispositifs adaptés (pas de planchers, dossiers simplifiés)
- **Bonification des investissements pour la transition agroécologique**, la relocalisation de la valeur ajoutée (transformation, circuits court) et les démarches collectives :
    - → valorisation des protéines végétales locales (toastage, séchage de fourrage en grange…)
    - → développement de pratiques agroécologiques (simplification du travail du sol, développement du pâturage, développement des semences fermières...)
    - → soutenir plus particulièrement l'investissement de matériel en commun (CUMA, GIEE, autres) en maintenant des taux de soutien aux individuels inférieurs aux taux des collectifs.
- **Soutien à l'autonomie des fermes**, tant au niveau des savoirs que du matériel : nous considérons que l'agriculture paysanne a plus d'avenir qu'un modèle d'agriculture de précision qui rend les paysan·nes dépendant·es à de nombreux prestataires ainsi qu'aux énergies fossiles.

Soutien à l'agriculture biologique

- **Aide à la conversion à l'agriculture biologique et au maintien**, car il nous semble essentiel de soutenir les fermes à perpétuer et aller plus loin dans un modèle agroécologique
- **Introduction de produits bio dans la restauration collective** avec un soutien financier aux collectivités pour le mettre en place
- **Aides à la transition** dans des secteurs de captage d'eau potable

Développement des énergies renouvelables

L'agriculture est une source importante de consommation d'énergies : à ce titre, il nous semble essentiel de participer à la réflexion autour du développement d'énergies renouvelables, en y assortissant des conditions.

- **Installer des paysannes et paysans massivement**, pour éviter les dépenses énergétiques non renouvelables et valoriser le savoir-faire du travail humain

- **Mener une réflexion approfondie de réduction de la consommation d'énergie sur les fermes**
- **Valoriser l'agriculture paysanne** comme vecteur de diminution de la consommation énergétique
- **Refuser fermement la notion de compensation financière des projets industriels**, et revendiquer que les paysan-nes vivent de leur travail.
- **Demander un moratoire sur les projets énergétiques industriels** (éolien, méthanisation, photovoltaïque).
- Soutien au bois-énergie (agroforesterie, haies…)

Enseignement agricole et formation

- **Formation des jeunes générations** aux pratiques de l'agriculture biologique et à l'agroécologie
- **Accompagnement des paysan·nes dans l'évolution de leurs pratiques** vers la transition agroécologique
- **Accompagnement des porteurs de projets** et nouveaux installés
- **Soutien à la pluralité des associations** et organismes de formation et d'accompagnement
- **Soutien à l'évolution des établissements agricoles** et des fermes pédagogiques vers la relocalisation et l'autonomie alimentaire, l'agriculture biologique et l'agroécologie.